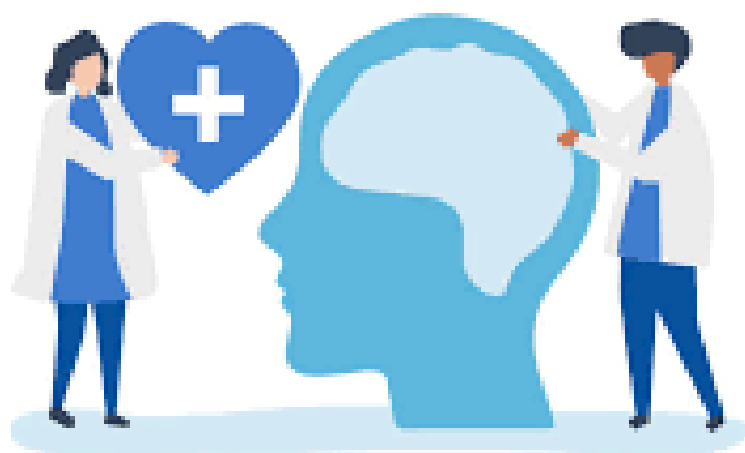


1 – RAPPORT D'ENQUÊTE

Reconstruction de l'hôpital psychiatrique de Bohars



Enquête publique 230111/35
sept-oct. 2023

Jean Luc PIROT
Commissaire-enquêteur

AVERTISSEMENT : Le rapport produit par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique est constitué de quatre éléments indissociables :

- 1.- Le rapport d'enquête
- 2.- Les conclusions et avis du commissaire-enquêteur
- 3.- Les annexes
- 4.- Un glossaire

SOMMAIRE

I Généralités	5
I.1 - Cadre général	5
I.2 - Procédures relatives au projet.....	5
I.2.1 - Évaluation environnementale	5
I.2.2 - Mise en conformité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)	6
I.3 - Objet de l'enquête - Cadre juridique	6
I.4 - Autorités responsables.....	6
I.5 - Composition du dossier	7
II L'Enquête Publique	11
II.1 - Désignation du Commissaire-enquêteur	11
II.2 - Organisation de l'enquête publique.....	11
II.3 - Information du public.....	11
II.3.1 - Par voie de presse :	11
II.3.2 - Par affichage administratif :	11
II.3.3 - Par affichage réglementaire :	11
II.3.4 - Par internet :	12
II.4 - Mise à disposition du dossier	12
III Déroulement de l'enquête.....	13
III.1 - Durée de l'enquête	13
III.2 - Déroulement des permanences	13
III.3 - Recueil des observations	13
III.3.1 - Recueil des observations sur registre.....	13
III.3.2 - Recueil des observations par courrier électronique	13
III.3.3 - Recueil des observations par courrier	14
III.4 - Visite de site	14
III.5 - Climat de l'enquête publique.....	14
III.6 - Réunion publique.....	14
III.7 - Clôture de l'enquête publique – transfert des dossier et registre	14
IV Avis des personnes associées	15
IV.1 - Avis de l'Autorité environnementale	15

IV.2 - Avis du maire de Bohars.....	15
IV.3 - Avis de Brest Métropole.....	15
V Observations formulées par le public	16
V.1 - Bilan comptable de l'enquête.....	16
V.2 - Les observations	16
VI Procès-verbal de synthèse.....	17
VI.1 - Remise du PVS.....	17
VI.2 - Réponses du porteur de projet.....	17
VII Clôture du rapport d'enquête.....	19

I Généralités

I.1 - Cadre général

L'Hôpital de Bohars est un établissement hospitalier spécialisé en psychiatrie appartenant au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest (CHRU Brest). Le site dispose, au sein de ses 4 secteurs et 3 inter-secteurs (pédopsychiatrie, gérontopsychiatrie et addictologie), de 235 lits, 150 places de jours, 23 places de nuit, 15 places en unité de soins d'accueil familial, 6 place en appartement thérapeutique et 10 places en foyer. Le site employait environ 520 professionnels de santé et a accueilli 11 462 patients en 2014.

Cet équipement collectif, construit dans les années 1970, ne répond plus aux exigences actuelles d'une telle structure (accueil des patients et du personnel, sécurité, normes, performances énergétiques...).

Avec ce projet, dont le périmètre opérationnel est d'environ 15,4 ha, le Centre Hospitalier Régional Universitaire souhaite restructurer cet équipement nécessaire du territoire de Brest Métropole, afin d'améliorer la qualité des soins prodigués, tout en assurant une meilleure qualité de vie au travail pour les équipes soignantes et en maintenant l'activité d'un site de taille adaptée aux besoins et répondant aux normes d'accueil et de sécurité.

Le programme prévoit, à ce stade :

- La démolition des bâtiments existants (gymnase, administration, accueil, tour médicale, hébergements et restauration), pour un total de 13 800 m² au sol,
- La dépose d'une partie des infrastructures (voiries, réseaux, stationnements),
- Le déplacement de l'ensemble des stationnements en entrée du site (300 places environ),
- La reconstruction d'une grande partie des bâtiments du site (accueil, administratif, internat, logistique, pédopsychiatrie, gérontopsychiatrie, 3 ailes adultes), pour environ 15 000 m² au sol,
- Réhabilitation d'un bâtiment (aile Al Lann), soit environ 1 200 m² de plancher.
- Réfection des accès et dessertes en réseaux,
- Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales,
- Réaménagement paysager des espaces verts.

Le projet prévoit ainsi une capacité d'accueil de 234 lits et 76 places.

Le projet est situé sur la commune de Bohars en limite du territoire de la ville de Brest.

I.2 - Procédures relatives au projet

I.2.1 - Évaluation environnementale

Aux termes du II.- de l'article L.122-2 du code de l'environnement, les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas.

Les travaux, ouvrages ou aménagements énumérés dans le tableau annexé à l'article R.122.-2 du même code sont soumis à une étude d'impact soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas, en fonction des critères précisés dans ce tableau :

Catégories de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
...		
Travaux, ouvrages, aménagement ruraux ou urbains		
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha :	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R*420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;
...		
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

Après avoir pris connaissance du dossier de Cas par Cas déposé à la DREAL Bretagne le 26 juillet 2022 (numéro de dossier G-2022-0010043), l'autorité environnementale a indiqué le 1er août 2022, que le projet était soumis à étude d'impact.

Le périmètre opérationnel du projet se trouvant sur une assiette foncière dépassant 10 ha, le projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale directe en application de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

I.2.2 - Mise en conformité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

Le projet présenté à l'enquête comprend des aménagements en zone classée N au PLU en vigueur actuellement indiqués au dossier comme non compatibles avec le document d'urbanisme. Une mise en compatibilité du PLU sera nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

Cette mise en compatibilité n'est pas incluse dans le périmètre de l'enquête publique actuelle.

I.3 - Objet de l'enquête - Cadre juridique

L'arrêté préfectoral en date du 4 août 2023 prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- La demande de permis de construire déposée par le Centre Hospitalier Universitaire de Brest relatif à la restructuration de l'hôpital psychiatrique de Bohars.

La délivrance, ou non, d'un permis de construire est de la compétence du Préfet du Finistère.

I.4 - Autorités responsables

L'autorité organisatrice de l'enquête publique est le Préfet du Finistère.

Le maître d'ouvrage responsable du projet est le Centre Hospitalier Universitaire de Brest.

I.5 - Composition du dossier

Le dossier initial mis à la disposition du public comprend :

<i>Document</i>	<i>Nbre de pages ou plans</i>
PIECES ECRITES	
Demande de Permis Construire (CERFA 13409-10)	25
Récépissé de déclaration à l'Ordre des architectes	1
PC4 : Notice Hydraulique	44
PC4 : Notice Descriptive	20
PC11 : Étude Impact	500
dont : résumé non technique (Pages 7 à 13)	
PC12 : Attestation Règles Parasismique	3
PC16 : Attestation Règlement Thermique	16
PC16 : Étude de faisabilité des approvisionnements en Energie	19
PC39 : Notice Accessibilité ERP	17
PC40-1 : Notice Sécurité Incendie ERP	17
PC40-2 : Notice Sécurité Incendie ERT	17
PC40-3 : Notice sécurité incendie HABITATION	4
PC40-4 : Formulaire SDIS 29 avec locaux à sommeil	12
PC40-5 : Formulaire SDIS 29 sans locaux à sommeil	4
PIECES GRAPHIQUES	
PC1 PC2 PC3 PLAN SITUATION TERRAIN, PLAN MASSE, COUPES TERRAIN & CONSTRUCTIONS	4
PC1 : Plan Masse	
PC2 : Plan Réseaux projetés	
PC3 : Plan Aménagements Extérieurs	
PC5 PLANS FACADES TOITURES	17
PC5-1a : Plan Façades Toitures Entrée Logistique	
PC5-1b : Plan Façades Agora & Logistique	
PC5-1c : Toiture Bâtiment d'Entrée & Logistique	
PC5-3a : Façades Secteur Pédopsychiatrie	
PC5-3b : Toiture Secteur Pédopsychiatrie	
PC5-4a : Façades Secteur Gériatopsychiatrie	
PC5-4b : Façades Patios Secteur Gériatopsychiatrie	
PC5-4c : Toitures Secteur Gériatopsychiatrie	
PC5-5a : Façades Secteur Adulte 1	
PC5-5b : Façades Patios Secteur Adulte 1	
PC5-5c : Toitures Secteur Adulte 1	
PC5-6a : Façades Secteur Adulte 2	
PC5-6b : Façades Patios Secteur Adulte 2	
PC5-6c : Toitures Secteur Adulte 2	
PC5-7a : Façades Secteur Adulte 3	

PC5-7b : Façades Patios Secteur Adulte 3

PC5-7c : Toitures Secteur Adulte 3

PC6 INSERTION PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT 1

PC6 - Insertion du projet de construction dans son environnement

PC7 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT SITUER TERRAIN DANS ENVIRONNEMENT PROCHE 1

PC7 - Photographie du terrain dans son environnement proche

PC8 PHOTOGRAPHIES PERMETTANT SITUER TERRAIN DANS PAYSAGE LOINTAIN 1

PC8 - Photographies du terrain dans son environnement lointain

PC27 PROJET NECESSITANT UN PERMIS DE DEMOLIR 2

PC27_1 Plan de masse des bâtiments à démolir et à conserver

PC27_2 Photographies des bâtiments à démolir

PC39 PLANS ACCESSIBILITÉ 8

PC39-1 : Plan Masse Accessibilité

PC39-2 : Plan Accessibilité Entrée Logistique

PC39-3 : Plan Accessibilité Internat

PC39-4 : Plan Accessibilité Pédopsychiatrie

PC39-5 : Plan Accessibilité Gérontopsychiatrie

PC39-6 : Plan Accessibilité Adulte 1

PC39-7 : Plan Accessibilité Adulte 2

PC39-8 : Plan Accessibilité Adulte 3

PC39 PLANS SÉCURITÉ INCENDIE 8

PC39-1 : Plan Masse Sécurité Incendie

PC39-2a : Plan de sécurité RDC Entrée Logistique

PC39-2b : Plan de sécurité N1 Entrée Logistique

PC39-3 : Plan Sécurité Incendie Pédopsychiatrie

PC39-5 : Plan Sécurité Incendie Gérontopsychiatrie

PC39-5 : Plan Sécurité Incendie Adulte 1

PC39-6 : Plan Sécurité Incendie Adulte 2

PC39-7 : Plan Sécurité Incendie Adulte 3

PM PLAN DE MASSE SSI 1

Plan de masse SSI

ZC PLANS DE COMPARTIMENTAGE SECURITE INCENDIE 7

ZC_02a : Plan compartimentage RdC Bâtiment Entrée & Logistique

ZC_02b : Plan compartimentage RDCbas&N1 Bâtiment Entrée & Logistique

ZC-3 : Plan Compartimentage Pédopsychiatrie

ZC-4 : Plan Compartimentage Gérontopsychiatrie

ZC-5 : Plan Compartimentage Adulte 1

ZC-6 : Plan Compartimentage Adulte 2

ZC-7 : Plan Compartimentage Adulte 3

ZD PLANS DE ZONE DE DETECTION SECURITE INCENDIE 7

ZD_02a : Plan Zone de détection RdC Bâtiment Entrée & Logistique	
ZD_02b : Plan zone de détection RdC bas&N1 Bâtiment Entrée & Logistique	
ZD-3 : Plan Zone de détection Pédiopsychiatrie	
ZD-4 : Plan Zone de détection Gérontopsychiatrie	
ZD-5 : Plan Zone de détection Adulte 1	
ZD-6 : Plan Zone de détection Adulte 2	
ZD-7 : Plan Zone de détection Adulte 3	

ZF PLANS DE DESENFUMAGE SECURITE INCENDIE 7

ZF_02a : Plan Désenfumage RdC Bâtiment Entrée & Logistique	
ZF_02b : Plan DésenfumageRDCbas&N1 Bâtiment Entrée & Logistique	
ZF-3 : Plan Désenfumage Pédiopsychiatrie	
ZF-4 : Plan Désenfumage Gérontopsychiatrie	
ZF-5 : Plan Désenfumage Adulte 1	
ZF-6 : Plan Désenfumage Adulte 2	
ZF-7 : Plan Désenfumage Adulte 3	

AUTRES PIECES

Information absence avis MRAE	1
Avis Maire	2
Avis Métropole (Eaux Pluviales)	1
Note Insertion de l'EP dans la procédure	2

TOTALISATION PIECES ECRITES :	705 pages
TOTALISATION PIECES GRAPHIQUES :	64 planches

II L'Enquête Publique

II.1 - Désignation du Commissaire-enquêteur

Par décision du 31 juillet 2023, le Président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Jean Luc PIROT, inscrit sur les listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2023 pour le département du Finistère et signataire du présent rapport, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

II.2 - Organisation de l'enquête publique

Les conditions d'organisation de l'enquête publique sont fixées par arrêté préfectoral en date du 4 août 2023 prescrivant l'enquête publique dont le projet a fait l'objet de concertation avec le commissaire-enquêteur avant sa signature.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bohars, 1 rue Prosper Salaün – 29820 Bohars.

Les conditions d'organisation de l'enquête, et notamment les dates et heures des permanences du commissaire-enquêteur, ont fait l'objet d'échanges préalables avec les services municipaux de BOHARS, et notamment avec Madame Manon LERAND, leur directrice générale.

Le dossier d'enquête a été mis à disposition du commissaire-enquêteur :

- Sous format numérique dans une version provisoire le 1^{er} août 2023, puis dans une version définitive le 18 septembre, complétée le 19 septembre 2023
- Sous format papier le 15 septembre 2023, complété le 20 septembre 2023 à l'ouverture de la première permanence.

II.3 - Information du public

II.3.1 - Par voie de presse :

La publicité destinée à assurer l'information du public de l'ouverture de l'enquête publique a été assurée par insertion dans les journaux suivants :

Média	1 ^{er} avis	Rappel
QUEST FRANCE (édition 29)	2 septembre 2023	20 septembre 2023
LE TELEGRAMME (édition 29)		

Copie de ces différentes insertions figurent en annexe.

II.3.2 - Par affichage administratif :

Un avis d'information a été placardé 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- Aux portes de la mairie de BOHARS

II.3.3 - Par affichage réglementaire :

Des affiches répondant aux normes réglementaires ont été placardées 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur les sites suivants :

- Entrée principale (véhicules) de l'hôpital
- Entrée principale (piétons) de l'hôpital
- Entrée secondaire (rue de Lez Uhel)

II.3.4 - Par internet :

Par ailleurs, le public a pu prendre connaissance,

- à partir du 31 août 2023, de l'arrêté d'organisation de l'enquête et de l'avis d'ouverture,
- à partir du 20 septembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête, du dossier soumis à enquête

sur le site internet de la préfecture du Finistère :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Le site internet de la commune de Bohars a également fait état de l'organisation de l'enquête dans sa page d'actualités (<https://www.mairie-bohars.fr/toutes-les-actualites.php>) et lien vers l'avis d'enquête.

Il est possible de citer également le site <https://www.notre-territoire.com/enquete/306271>

II.4 - Mise à disposition du dossier

L'enquête publique est réalisée à la fois sous forme dématérialisée et sur supports physiques.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable à la mairie de Bohars aux jours et heures d'ouverture au public. Il contient notamment l'étude d'impact et l'information selon laquelle la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) n'a pas émis d'observation sur le dossier.

Il est disponible en version électronique consultable en ligne 7j/7 et 24h/24 par le public à partir du 20 septembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site des services de l'État du Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

L'arrêté préfectoral d'organisation a prévu également la possibilité de consultation sur un poste informatique à la préfecture du Finistère – 42 bd. Dupleix – 29000 QUIMPER.

Un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, est déposé à la mairie de Bohars pendant toute la durée de l'enquête et permet au public de formuler ses observations ou propositions.

III Déroulement de l'enquête

III.1 - Durée de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 20 septembre (9h) au 21 octobre 2023 (16h00).

III.2 - Déroulement des permanences

Cinq permanences ont été programmées initialement pour permettre au public de rencontrer le commissaire-enquêteur et lui faire part de ses observations ou propositions éventuelles.

Ces permanences ont eu lieu ainsi :

Date	Horaire		Lieu
	de	à	
Mercredi 20 septembre 2023	9h00	12h00	Mairie de Bohars (Salle du Conseil Municipal)
Lundi 25 septembre 2023	14h00	17h00	
Jeudi 5 octobre 2023	9h00	12h00	
Vendredi 13 octobre 2023	14h00	17h00	
Samedi 21 octobre 2023	9h00	12h00	

Au cours de ces permanences, les personnes suivantes ont été rencontrées. Elles ont pu prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations ou propositions :

Permanence du Mercredi 20 septembre 2023 : aucune personne ne s'est présentée
Paraphé du dossier et ouverture du registre ont été effectués à l'ouverture de la permanence.

Permanence du Lundi 25 septembre 2023 : aucune personne ne s'est présentée

Permanence du jeudi 5 octobre 2023 : 1 personne reçue – Dépôt de l'observation C01 par Monsieur Jérémie GOAGEN

Permanence du Vendredi 13 octobre 2023 : aucune personne ne s'est présentée

Permanence du Samedi 21 octobre 2023 : aucune personne ne s'est présentée

III.3 - Recueil des observations

III.3.1 - Recueil des observations sur registre

Les observations ou propositions ont pu être portées sur le registre papier mis à disposition du public à la mairie de Bohars.

Aucune observation n'a été reçue par ce canal.

III.3.2 - Recueil des observations par courrier électronique

Le public a été invité à déposer ses observations et propositions par courriel à : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Aucune observation n'a été reçue par ce canal.

III.3.3 - Recueil des observations par courrier

Le public avait également la possibilité d'adresser ses observations ou propositions par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention du commissaire-enquêteur.

(Les observations sont enregistrées en C-n où n est un numéro d'ordre sur le registre).

N°	Personne (Prénom – Nom)	Observations
C001	Jérémie GOALEN	Demande le maintien d'un accès piéton-cycle par la rue de Lez Huel.

III.4 - Visite de site

Le 15 septembre 2023, le commissaire-enquêteur a procédé à une visite du site accompagné de M. Erwann LE LANN, responsable des opérations des schémas directeurs immobiliers des activités médico-sociales et de psychiatrie du CHRU de Brest.

III.5 - Climat de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans un climat tout à fait serein.

La salle du conseil municipal de la mairie de Bohars, située en rez-de-chaussée à proximité immédiate de l'entrée et accessible PMR, a été mise à disposition du commissaire-enquêteur pour la tenue de ses permanences. Les élus et les services municipaux se sont attachés à faciliter la mission du commissaire-enquêteur.

III.6 - Réunion publique

Aucune réunion publique n'a été organisée dans le cadre de cette enquête.

III.7 - Clôture de l'enquête publique – transfert des dossier et registre

La dernière permanence coïncidant avec la clôture de l'enquête, les dossier et registre présents au siège de l'enquête sont restés en possession du commissaire-enquêteur à l'issue.

IV Avis des personnes associées

IV.1 - Avis de l'Autorité environnementale

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier reçu le 14 mars 2023 et enregistré sous la référence n° MRAe 2023-010557. En conséquence et conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

IV.2 - Avis du maire de Bohars

Le maire de Bohars a émis le 17 mars 2023 un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par le CHRU de Brest.

Cet avis énonce les règles d'urbanisme applicables :

- Zonages : N, UP, US
- Servitudes :
 - AS1 (périmètre P1 de la prise d'eau de Kerléguer)
 - T4 (relations aériennes : servitude de balisage)
 - T5 (servitude aéronautique de dégagement – protection)
- Équipements publics :
 - Capacité bonne : AEP – EU – voirie
 - Capacité insuffisante : EP – Électricité
- Divers :
 - Emplacement réservé n°016 pour aménagement de carrefour au bénéfice de Brest métropole
 - Interdiction d'accès sur voie
 - Interdiction d'accès sur voie (Rue du Tromeur)
 - Recul par rapport à la route départementale (35m)
 - Canalisations eau potable
 - Canalisations eaux pluviales réseau séparatif
 - Droit de préemption urbain simple au bénéfice de Brest métropole applicable suite à la délibération du conseil de métropole du 26 avril 2019
 - Secteur affecté par le bruit (transports terrestres)
 - Zonage d'assainissement collectif
 - Zone D du Plan d'Exposition aux bruits de l'aérodrome de Brest-Guipavas. Arrêté préfectoral du 05/01/2006
 - Taxe d'aménagement au taux de 3% pour la part intercommunale
 - Redevance d'Archéologie Préventive

IV.3 - Avis de Brest Métropole

Brest Métropole (Direction Écologie Urbaine – Eaux pluviales et Urbanisation) a émis le 20 mars 2023 un avis favorable avec réserves :

Les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées séparément.

- Le maître d'ouvrage précisera le niveau d'imperméabilisation du site à terme. - L'étude d'impact indique un niveau d'imperméabilisation de 24 % et le dossier Loi sur l'Eau

indique un niveau d'imperméabilisation de 35%. Le taux sera vérifié à l'échelle du projet et harmonisé entre les 2 documents.

- En phase travaux, l'impact des ruissellements sur le cours d'eau et sa qualité devront être maîtrisés. - Le phasage des travaux devra intégrer la construction du bassin à ciel ouvert en priorité. Il permettra de décanter les eaux et ne rejeter qu'une eau prétraitée et régulée vers l'exutoire existant. La mise en œuvre de filtre (gravier, paille...) et d'une vidange provisoire à une altimétrie mini de +0.3 m du fond de bassin sera prévue au PRO et DCE.
- La pérennité des ouvrages d'infiltration devra être garantie - Les tranchées drainantes du secteur Nord ne seront mises en service qu'à l'issue du chantier. Le phasage des travaux devra intégrer un fonctionnement des ouvrages en « by pass » de façon à ce les tranchées d'infiltration ne se colmatent pas dès la phase de chantier.
- Le projet envisage la constitution d'une cuve de récupération d'eau de 5 m3 au niveau de la cour logistique. Cette mesure devra être valorisée dans l'étude d'impact. Son dimensionnement sera étudié au regard des besoins et usages du site. Le recours à une ressource alternative à l'eau potable est soumis à conditions réglementaires (arrêtés 21/08/2008 et 17/12/2008)

V Observations formulées par le public

L'intégralité des observations formulées par le public et des réponses de la commune figurent en annexe du rapport de la commission d'enquête.

V.1 - Bilan comptable de l'enquête

Au cours des permanences, un entretien a été mené auprès d'une personne.

La comptabilisation des observations ou propositions déposées sous forme écrite conduit aux valeurs suivantes :

Modalité	Nombre
Registre – Mairie de Bohars :	
Courrier	1
Courriels :	
TOTAL :	1

Signataires	1
-------------	---

V.2 - Les observations

Monsieur Jérémie GOALEN, infirmier de secteur psychiatrique, demande le maintien d'un accès piéton-cycle sécurisé par la rue de Lez huel et qu'il soit pensé dans le cloisonnement de l'hôpital à venir. Il est, selon lui, inconcevable que le personnel passe par la départementale 26 pour se rendre au travail à vélo ou à pied.

VI Procès-verbal de synthèse

VI.1 - Remise du PVS

Le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête a été notifié à M. Erwann LE LANN, responsable des opérations des schémas directeurs immobiliers des activités médico-sociales et de psychiatrie du CHRU de Brest lors d'une rencontre à l'hôpital de Bohars le 25 octobre 2023 (14h00). Cette notification inclut l'invitation à répondre à l'ensemble des observations recueillies.

Le procès-verbal de synthèse est annexé au présent rapport.

VI.2 - Réponses du porteur de projet

Une réponse au procès-verbal de synthèse a été produite le 7 novembre 2023 par courriel émanant de M. Erwann LE LANN, responsable des opérations des schémas directeurs immobiliers des activités médico-sociales et de psychiatrie du CHRU de Brest.

Le mémoire en réponse est annexé au présent rapport.

VII Clôture du rapport d'enquête

Le rapport d'enquête est clos pour être remis, accompagné de l'avis et des conclusions du commissaire-enquêteur, ainsi que des annexes avec lesquelles il forme un tout indissociable, à Monsieur le Préfet du Finistère, autorité organisatrice de l'enquête, ainsi qu'à Monsieur le président du Tribunal administratif de Rennes.

Fait à MILIZAC-GUIPRONVEL,

Le 9 novembre 2023



Jean Luc PIROT
Commissaire-enquêteur